

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DDCT 148 Subventions (34.494 euros) accordées à 9 centres sociaux et culturels œuvrant en direction des enfants ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e, 18e, 19e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, Madame la Maire de Paris propose des subventions à 9 centres sociaux et culturels œuvrant en direction des enfants ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e, 18e, 19e).

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE - AIRES 10^{ème} (10829) une action «En avant les compétences psychosociales » (2019_09943). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 3750 euros est accordée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR (9510) pour une action « Accompagnement à la scolarité-ateliers éducatifs » (2019_09922). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association BELLE VILLE ABV (19704) pour une action « complément clas 2019 » (2019_09929). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 4 : Une subvention de 5750 euros est accordée à l'association ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour une action « projet accompagnement scolaire » (2019_09933). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 5 : Une subvention de 7 144 euros est accordée à l'association ESPACE 19 (246) pour les actions suivantes :

- «projet accompagnement scolaire quartier Riquet Stalingrad 19^{ème} » (3750 euros) (2019_09938).
- « accompagnement scolaire et parrainage collégiens quartier Ourcq » (2160 euros) (2019_09937)
- « atelier cinéma à l'accompagnement scolaire quartier Cambrai » (1234 euros) (2019_09915)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour les projets mentionnés.

Article 6 : Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association JAURES PANTIN PETIT (19485) pour une action « coaching de lycéens-parcours d'excellence » (2019_09925). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 7 : Une subvention de 3600 euros est accordée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURS (12405) pour une action « atelier décryptage médias accompagnement scolaire en plans quartiers populaires » (2019_09920). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 8 : Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association La MAISON BLEUE-PORTE MONTMARTRE (163481) pour une action « projet d'accompagnement scolaire » (2019_09923). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention de 5250 euros est accordée à l'association Rosa Parks (183499) pour une action «Accompagnement scolaire dans le cadre du plan quartiers populaires » (2019_09918). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 10 : Les dépenses correspondantes, soit 34 494 euros au total, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO